



DA 1509/1

FICHE TECHNIQUE

KILL INSECT



INSECTICIDE DE CONTACT - RÉPULSIF - DE PROTECTION
INTÉRIEUR - EXTÉRIEUR
FORMULATION PHASE AQUEUSE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1 +/- 0,02
Odeur : très légère
Couleur : blanche
pH : 7,5 +/- 0,5
Point éclair : sans

Composés actifs biocides :
Perméthrine (ISO) : 2 gr/Kg.
Butoxyde de pipéronyle : 0,5 gr/Kg.





PROPRIÉTÉS

KILL INSECT est un insecticide de contact (et non en pulvérisation dans l'air ambiant) de synthèse photo-stable qui a une grande stabilité à la chaleur et aux ultra-violets pour la protection intérieure et extérieure contre les insectes volants et rampants.
Avantages : formule prête à l'emploi en phase aqueuse. Celle-ci est sans odeur et incolore après séchage ce qui permet d'appliquer le produit en intérieur sur les murs, les sols, le mobilier, les tissus, sans tacher ni laisser de traces. Efficacité durable : plusieurs semaines contre les moustiques, fourmis, acariens, etc… Plusieurs mois contre les mouches et les cafards.
Domaines d'utilisation : s'applique par pulvérisation sur toutes les surfaces lisses ou poreuses. Tue radicalement : mouches, moustiques, guêpes, cafards, puces, fourmis, teignes, araignées, taons, punaises, poux, mites, puces, cloportes, poissons d'argent, perce oreilles, tiques, blattes, cancrelats, mille pattes, pucerons, etc… Convient aussi bien aux intérieurs qu'aux extérieurs des bâtiments (extérieurs de fenêtres, abords de piscines, etc…).

Utilisation de **KILL INSECT** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
Destruction des insectes volants.	Prêt à l'emploi.	Bien agiter le produit avant emploi. Pulvériser (à 20-30 cm) sur les murs, encadrements de fenêtres, portes, plafonds, rideaux, abat-jour, fauteuils. Renouveler l'opération après quelques semaines.
Destruction des insectes rampants.	Prêt à l'emploi.	Bien agiter le produit avant emploi. Pulvériser les lieux de passage, entrées de portes, derrière l'électroménager, à l'entrée des canalisations, fissures, espaces sous les plaintes, etc… Renouveler l'opération après quelques semaines.
Destruction des cafards.	Prêt à l'emploi.	Bien agiter le produit avant emploi. Traiter l'ensemble des pièces infestées (sols, murs, placards). Refaire un traitement au bout d'une semaine et traiter ensuite régulièrement toutes les 3 à 4 semaines.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).

04/15





APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
Destruction des acariens.	Prêt à l'emploi.	Bien agiter le produit avant emploi. Pulvériser directement sur les tissus, tapis, moquettes, rideaux, mobilier.
Destruction des insectes en extérieur.	Prêt à l'emploi.	Bien agiter le produit avant emploi. Pulvériser directement sur les extérieurs de fenêtres, dallages des abords de piscines.

Recommandations : Protéger les animaux à sang froid (poissons, tortures, reptiles). Ne pas utiliser en présence d'abeilles ou à proximité de lieux fréquentés par les abeilles ou autres insectes pollinisateurs. Ne pas utiliser sur/vers l'homme et les animaux. Couvrir ou enlever les aliments, la vaisselle, les aquariums, les terrariums et les cages. Couper l'alimentation des pompes d'aquariums avant de traiter. En cas de contact oculaire, rincer avec de l'eau. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Stockage : à l'abri du gel.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption est portée sur chaque étiquette. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit TP 18 (insecticides; acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes).

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).